Plan d'action pour améliorer l'efficacité de l'aide

Améliorer l'efficacité de l'aide pour promouvoir un développement durable est un enjeu de taille dans l'optique des Objectifs du millénaire pour le développement. L'efficacité de l'aide est donc un sujet sur lequel le CAD se focalise de plus en plus dans le cadre de son programme de travail. Cette section du Rapport donne un aperçu du travail du CAD dans ce domaine, en mettant l'accent sur les liens entre l'efficacité de l'aide et les programmes de travail des organes subsidiares du CAD.

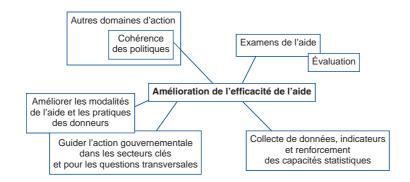
1. Introduction

L'amélioration de l'efficacité de l'aide est pour la communauté internationale un objectif fondamental, dans l'action qu'elle mène pour mettre en œuvre le Consensus de Monterrey. Il s'agit d'améliorer le contenu, la gestion et la réalisation des activités de coopération pour le développement dans un souci d'optimisation des ressources disponibles.

Les travaux du Comité d'aide au développement (CAD) sont donc axés sur la question centrale de l'efficacité de l'aide. La section introductive du Rapport sur la coopération pour le développement de cette année propose un aperçu général des travaux que mène le CAD et la DCD dans ce domaine, en mettant en évidence les articulations entre les activités visant expressément à améliorer l'efficacité de l'aide et les programmes de travail de tous les organes subsidiaires du CAD. Elle présente quelques pistes pour l'orientation des travaux à venir et recense les questions à examiner plus avant.

Le diagramme ci-dessous illustre les articulations qui existent entre les différents pôles de travaux actuels au sein du CAD et l'efficacité de l'aide.

Efficacité de l'aide : Articulations avec les différents pôles de travaux au sein du CAD et de la DCD



2. Travaux menés actuellement par le CAD et la DCD sur l'efficacité de l'aide

Examens de l'aide et évaluation des politiques et programmes des donneurs

Les politiques et programmes de coopération pour le développement menés par les membres du CAD font l'objet d'un suivi et d'une évaluation dans le cadre des examens de l'aide. Les politiques et les résultats des donneurs sont analysés en fonction de principes et lignes directrices approuvés par le CAD et des objectifs que poursuivent les membres examinés. Les examens de l'aide donnent, en temps réel, des informations sur les politiques des donneurs et permettent d'accumuler une expérience utile pour guider les travaux et les procédures du CAD dans d'autres domaines.

Au stade de l'évaluation, c'est l'efficacité des programmes d'aide et des modalités d'acheminement de l'aide qui est examinée. Les travaux donnent lieu à des études de synthèse sur des thèmes ou des secteurs précis, et permettent d'améliorer les pratiques et les méthodes employées pour évaluer l'efficacité.

Collecte de données, indicateurs et renforcement des capacités statistiques

Les travaux dans ce domaine portent notamment sur une collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies sur les indicateurs relatifs aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans le but de collecter données et analyses pour les sept indicateurs dont l'OCDE constitue la source¹. Ils englobent également les actions menées en coopération avec d'autres organisations internationales et donneurs bilatéraux en vue d'assurer la cohérence des indicateurs de l'efficacité de l'aide, en rapport avec les indicateurs intermédiaires et indicateurs de résultats relatifs aux OMD. Un module spécial figure à la fin de la Partie II du Rapport, qui détaille les progrès réalisés au regard des OMD dans les années 90. Des données relatives aux apports publics et privés sont régulièrement collectées afin d'analyser la contribution des apports d'aide aux résultats obtenus en matière de développement.

Le renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement est l'un des objectifs de l'initiative PARIS21². Il passe notamment par la constitution d'équipes qui travaillent sur des indicateurs de capacité et coordonnent l'effort

^{1.} Indicateur 33 : APD nette, APD totale et APD aux PMA, en pourcentage du revenu national brut des donneurs du CAD/OCDE.

Indicateur 34 : Part de l'APD bilatérale totale, ventilable par secteur, des donneurs du CAD/OCDE allouée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, alimentation en eau salubre et assainissement).

Indicateur 35 : Part non liée de l'APD bilatérale des donneurs du CAD/OCDE.

Indicateur 36 : APD reçue par les pays sans littoral en pourcentage de leur RNB.

Indicateur 37: APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur RNB.

Indicateur 40 : Estimation du soutien agricole des pays de l'OCDE en pourcentage de leur PIB.

Indicateur 41 : Part de l'APD consentie pour aider à renforcer les capacités en matière d'échanges.

^{2.} PARIS21 : Partenariat statistique au service du développement à l'aube du xxi^e siècle, consortium dont la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE assure le secrétariat.

d'amélioration des sources statistiques pour l'établissement des indicateurs relatifs aux OMD et des indicateurs de la gouvernance. L'encadré II-4, dans la section II, donne des détails complémentaires sur les travaux de PARIS21.

Améliorer les modalités de l'aide et les pratiques des donneurs

L'effort d'harmonisation des pratiques et procédures des donneurs, qui a pour but de réduire les coûts de transaction et de faciliter la coordination, a donné lieu à la rédaction d'un Rapport intitulé « Pour l'harmonisation des pratiques des donneurs au service de l'efficacité d'acheminement de l'aide - Document de référence du CAD sur les bonnes pratiques ». Ce Rapport, si les donneurs l'appliquent en tenant pleinement compte de la situation propre à chaque pays partenaire, pourrait permettre de réduire considérablement les coûts de transaction tout en préservant, voire en améliorant, la performance de l'aide. Des extraits de l'un des six documents – Un Cadre pour la coopération entre les donneurs - sont reproduits dans la section III.

La mise en œuvre de la Recommandation de 2001 du CAD sur le Déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés³ vise à optimiser les résultats obtenus grâce à l'intensification de la concurrence et à l'amélioration et l'appropriation au plan local des systèmes de passation des marchés. Des propositions conjointes du CAD et de la Banque mondiale en vue de renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine de la passation des marchés sont à l'étude.

La gestion axée sur les résultats vise à rechercher de meilleurs résultats sur le

terrain et à améliorer la performance en maintenant le cap sur les résultats de la planification et des activités, et de la gestion au quotidien. La gestion axée sur les résultats du développement et sur l'efficacité de l'aide a été le thème du Forum des partenaires au développement organisé par le CAD en 2002. La section II donne un aperçu général des principales questions examinées au Forum.

Guider l'action gouvernementale et améliorer la coordination

Le Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté a établi un document de référence du CAD intitulé « Pauvreté et santé » (voir section VIII, Investir dans la santé pour faire refluer la pauvreté). Des travaux ont été entrepris sur la pauvreté rurale ainsi que sur le rôle du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté et sur l'agriculture.

Le Réseau du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement travaille sur la question de la prévention du terrorisme, et présentera une note de synthèse – Coopération pour le développement et prévention du terrorisme – à la réunion à haut niveau du CAD de 2003. Ces travaux viennent compléter les travaux antérieurs du Réseau sur la prévention des conflits.

Les travaux portent aussi sur l'efficacité de l'aide dans les situations de partenariat difficile, c'est-à-dire les situations dans lesquelles le « modèle de partenariat » ne peut guère ou ne peut pas s'appliquer. Un atelier sur le thème Œuvrer en faveur du développement dans les situations de partenariat difficile a été organisé conjointement avec la Banque mondiale en octobre 2002. La section VII du Rapport présente les principales conclusions de cet atelier.

^{3.} Voir www.oecd.org/dac

Un séminaire d'experts du CAD/Centre de développement, qui s'est tenu en 2001, a souligné l'importance en tant que critère d'affectation de l'aide, aussi bien de l'existence d'un cadre d'action favorable que de l'incidence et de l'ampleur de la pauvreté dans les pays partenaires pour réduire efficacement la pauvreté monétaire. Le champ de l'analyse dépasse maintenant les limites du contenu des mesures et des caractéristiques institutionnelles, comme en atteste le séminaire d'experts sur l'efficacité et la sélectivité de l'aide qui a eu lieu en mars 2003 (voir le paragraphe « Gestion de l'aide » ci-après).

Cohérence des politiques et efficacité de l'aide

La cohérence des politiques est l'un des principaux éléments qui déterminent l'efficacité de l'aide du point de vue du développement. L'aide n'est en aucun cas le seul facteur à influer sur le développement économique des pays en développement. L'effort de cohérence des politiques vise à favoriser une compréhension plus globale du processus de développement. Il porte sur les politiques suivies par les pays de l'OCDE dans des domaines tels que les échanges, la finance, l'alimentation et l'agriculture, les ressources naturelles et l'environnement, la prévention des conflits, le terrorisme ou encore les politiques sociales, ainsi que

sur les dispositifs mis en place par les gouvernements des pays donneurs pour renforcer la cohérence.

Les examens de l'aide consentie par les donneurs réalisés par le CAD traitent de questions en rapport avec la cohérence des politiques et comporte un chapitre qui traite exclusivement de ce sujet. La cohérence des politiques est également un thème central des délibérations du CAD à toutes les réunions qu'il consacre aux examens de l'aide. La section V du Rapport montre comment chacun des membres du CAD applique les principes de cohérence des politiques dans ses propres programmes d'aide.

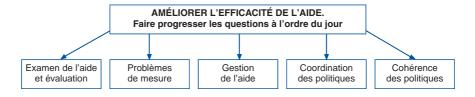
3. Orientations des travaux futurs

Les principaux volets des travaux à venir dans le domaine de l'efficacité de l'aide, sur la base des travaux menés actuellement au sein du CAD.

Examens de l'aide et évaluation

L'enquête réalisée en 2002 auprès des utilisateurs des examens de l'aide a confirmé les avantages que les membres peuvent retirer du processus des examens par les pairs mené par le CAD. Elle a également mis en évidence les domaines

Efficacité de l'aide : Principaux volets des travaux à venir



dans lesquels il est possible d'apporter des améliorations, et montré à quel point il importe de partager l'expérience et les enseignements à en tirer, de suivre une méthodologie rigoureuse et de couvrir des thèmes précis. Les cadres d'évaluation analytiques comprenant des normes d'évaluation des résultats seront renforcés pour permettre de mieux apprécier l'efficacité des organismes donneurs, et les évaluations conjointes des pays constitueront l'un des piliers du processus d'examen de l'aide. Par ailleurs, une plus grande attention sera portée au processus d'apprentissage permanent que permettent les examens de l'aide. La section V donne des détails complémentaires sur l'Enquête réalisée auprès des utilisateurs des Examens de l'aide.

Il faudra accorder plus de place aux évaluations conjointes dans les futurs examens de l'aide de façon à répondre aux exigences en matière de reddition de comptes à des niveaux plus élevés et pour mesurer les résultats « conjugués » des donneurs. Cela entraînera des changements dans les modalités d'évaluation au sein des organismes d'aide. Les politiques et programmes des donneurs doivent être confrontés à la réalité de l'évaluation et, inversement, les conclusions des évaluations et l'expérience accumulée doivent être mises à profit pour formuler de nouveaux programmes et politiques. Deux questions sont fondamentales: qu'est-ce qui fonctionne, et pourquoi ? A partir de là, les capacités et les méthodes d'évaluation doivent être développées et adaptées pour tenir compte de l'évolution des politiques et instruments d'aide. Ce sera l'un des volets des travaux futurs du Groupe de travail du CAD sur l'évaluation de l'aide.

Mesurer l'efficacité de l'aide

Les OMD sont pour la plupart des objectifs à long terme, axés sur les résultats. Il est nécessaire de mettre au point des mesures intermédiaires des progrès du développement aux niveaux national et mondial pour rendre compte, « en temps réel », des progrès réalisés vers la concrétisation des OMD. Une telle démarche suppose de mener également des travaux sur l'établissement d'indicateurs permettant de déterminer avec quelle efficacité l'APD contribue au développement durable.

Une composante importante des travaux portant sur la mesure de l'efficacité de l'aide consiste à continuer de renforcer les capacités des pays partenaires en matière de collecte et d'analyse des données. Les accords de partenariat conclus dans le cadre de l'initiative PARIS21 peuvent de toute évidence contribuer à l'amélioration de ces capacités essentielles (voir encadré II-4).

Mesurer la gouvernance, en mettant au point des indicateurs de la gouvernance et des méthodes d'évaluation, est une autre composante des travaux futurs du CAD qui est étroitement liée à la question de l'efficacité de l'aide. C'est le Réseau du CAD sur la bonne gouvernance et le renforcement des capacités, ou l'organe qui lui succédera⁴, qui mènera à bien ces travaux.

^{4.} Tous les organes subsidiaires du CAD ont été passés en revus en 2002, dans l'optique de la réforme de l'OCDE. Le débat continue au sein du CAD et les conclusions de cet examen seront mises en pratique dans le programme de travail 2003-2004. Le statut et le programme de travail des organes subsidiaires actuels du CAD sont donc encore en évolution (voir la section IV, Le CAD et ses travaux).

Gestion de l'aide

La prochaine phase des travaux sur les pratiques et procédures des donneurs pourrait être centrée sur la mise en œuvre par les membres et les partenaires de pratiques exemplaires approuvées d'un commun accord. Le rôle du CAD consisterait à suivre la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté et à montrer comment les instruments et procédures des donneurs peuvent répondre aux besoins et aux priorités des pays partenaires, et contribuer à la rationalisation et à la coordination des programmes de coopération pour le développement. Des propositions relatives à la nature des futurs travaux du CAD sur la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté en vue de renforcer l'efficacité du développement sont actuellement mises au point.

Les travaux sur le déliement de l'aide sont centrés sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2001, en particulier sur le déliement d'activités définies d'un commun accord, la notification préalable concernant les offres d'aide non liée et l'action en faveur d'un partage de l'effort. Ils portent pour une part importante sur le renforcement des capacités des pays en développement en matière de passation des marchés, et sur l'évaluation de ses conséquences pour l'amélioration de la coordination entre donneurs. Ces travaux relèveront de la responsabilité du Groupe de travail du CAD sur les aspects financiers de l'aide au développement, ou de l'organe qui lui succédera.

Il importera de suivre de près l'évolution des systèmes de gestion axée sur les résultats, d'analyser et d'évaluer les principaux enseignements qui peuvent en être tirés afin de favoriser l'apprentissage collectif. La gestion axée sur les résultats a été le thème central du Forum des partenaires au développement organisé par le CAD en 2002 (présenté dans la section II). Le Groupe de travail du CAD sur l'évaluation de l'aide, ainsi que d'autres organes subsidiaires du CAD, mettront à profit les conclusions du Forum pour définir les grandes orientations de leurs travaux à venir.

Un séminaire d'experts sur le thème « Efficacité de l'aide et sélectivité : affectation de l'aide au service de multiples objectifs », s'est tenu en mars 2003, avec pour objet d'aider les membres du CAD dans leur effort en vue d'accroître l'efficacité de l'aide en partageant leur approche analytique et les bonnes pratiques en matière d'affectation de l'aide.

Coordination des politiques

Une aide efficace au service de la lutte contre la pauvreté et de la concrétisation des Objectifs du millénaire pour le développement doit s'appuver sur une action résolue visant à mettre en place une croissance favorable aux pauvres, comme l'énoncent les Lignes directrices pour la réduction de la pauvreté élaborées par le CAD en 2001. Le CAD a lancé de nouveaux travaux dans les domaines du développement de l'agriculture et du secteur privé et du renforcement des capacités en matière d'échanges en vue de promouvoir une croissance favorable aux pauvres. L'investissement et les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont d'autres domaines apparentés auxquels le CAD envisage de consacrer des travaux, dans le but de mettre au point à partir des pratiques exemplaires recensées des orientations qui permettent de mettre la coopération pour le développement au service d'une croissance favorable aux pauvres dans ces domaines, et d'exploiter les synergies entre ces travaux et ceux que mène plus généralement l'OCDE dans son ensemble. Ces travaux seraient du ressort du Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté ou de l'organe qui lui succédera.

L'amélioration des résultats du développement grâce à l'intégration plus systématique de la problématique hommefemme dans les activités menées par les pouvoirs publics est un défi constant. De nouveaux travaux d'analyse seront nécessaires pour affiner et mettre à profit les données d'observation accumulées sur l'efficacité des diverses approches, méthodologies ou instruments (par exemple, budgétisation prenant en compte cette problématique dans l'élaboration des budgets nationaux, audit de l'égalité homme-femme pour favoriser une culture institutionnelle). Il serait par ailleurs utile de dégager des conclusions et de tirer des enseignements de l'expérience de façon à pouvoir reproduire les approches qui ont fait leurs preuves en comprenant pourquoi elles fonctionnent bien. Ces travaux et les travaux sur les indicateurs de l'égalité homme-femme dans le cadre du suivi des OMD s'inscriront dans le champ de compétence du Groupe de travail du CAD sur l'égalité homme-femme, ou de l'organe qui lui succédera.

Améliorer l'efficacité de l'aide dans les pays où la qualité de la gouvernance laisse à désirer, y compris dans les pays exposés au risque de conflit ou en situation précaire, est une des préoccupations majeures des pays membres, des points de vue stratégique et opérationnel. Au vu des résultats d'un atelier conjoint Banque mondiale/CAD/CE/PNUD qui s'est tenu les 28 et 29 octobre 2002, il convient de poursuivre les travaux d'évaluation afin

d'affiner encore les actions, méthodes et instruments utilisés et de travailler aussi efficacement que possible dans de tels environnements. Dans la section VII du Rapport, Œuvrer pour le développement dans des situations de partenariat difficile, il est proposé de créer une « instance d'apprentissage et de conseil sur les situations de partenariat difficile », en concertation avec la Banque mondiale, sous l'égide du Réseau du CAD sur la bonne gouvernance et le renforcement des capacités. et en collaboration étroite avec le Réseau du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement, ou l'organe qui lui succédera. Une meilleure coordination des approches des donneurs au service du renforcement des capacités, de la réforme du secteur public, du respect de la règle de droit et de la lutte contre la corruption sont d'autres aspects importants de la gouvernance.

Les pays qui ont le moins de chances d'atteindre les OMD sont les pays en proie à des conflits. Pour être efficace, l'aide doit prendre en compte les coûts. sur le plan national aussi bien que régional, associés pour un pays au fait de sombrer dans un conflit ou d'être acculé à la faillite. Le Réseau du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement met actuellement au point un ensemble d'outils reprenant les diverses approches adoptées par les membres pour mieux intégrer l'analyse des conflits dans leurs travaux, notamment les Lignes directrices élaborées par le CAD en 2001 sur le thème « Prévenir les conflits violents »5, et pour réagir efficacement et pour répondre avec davantage de cohérence et d'efficacité aux situations de conflit.

^{5.} Voir www.oecd.org/dac/governance/conflict

Le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable fait ressortir l'urgence d'intégrer les stratégies de développement durable et de lutte contre la pauvreté, par le biais notamment des CSLP. Pour ce faire, le Groupe de travail du CAD sur la coopération pour le développement et l'environnement, ou l'organe qui lui succédera, travaillera sur le financement de la lutte contre la pauvreté par le biais de réformes de la fiscalité environnementale et d'instruments axés sur le marché

Utilisées à bon escient et adaptées aux besoins locaux, les TIC ont le potentiel de transformer en profondeur la société et peuvent donc avoir un rôle déterminant comme vecteur d'une aide efficace pour les donneurs. Le Forum conjoint OCDE/Nations Unies/Banque mondiale sur le thème Intégrer les TIC dans les programmes de développement, qui a eu lieu les 4 et 5 mars 2003, a traité de la façon dont les TIC peuvent améliorer le développement économique et social et renforcer l'efficacité de l'aide.

Cohérence des politiques

Il pourrait être envisagé de poursuivre les travaux de façon à déterminer en quoi la cohérence des politiques peut contribuer à une plus grande efficacité de l'aide, en collaborant avec les différentes parties prenantes pour obtenir de meilleurs résultats. L'objectif est d'éviter l'incohérence des politiques, c'est-à-dire la coexistence de mesures allant dans différentes directions, et de mettre en évidence des synergies entre la coopération pour le développement et d'autres volets

de l'action des pouvoirs publics. L'attention pourrait être portée en priorité sur des domaines tels que les échanges (Programme de Doha sur le développement), l'investissement (mise en œuvre du Consensus de Monterrey) et l'agriculture. D'autres travaux pourraient porter sur le resserrement des liens entre l'APD et l'IDE, notamment par la promotion de partenariats public-privé. Un autre domaine privilégié pour l'instauration de tels partenariats dans les pays en développement est le soutien aux services d'adduction d'eau et d'assainissement. La section IX est consacrée à ce sujet important.

Dans le prolongement de la Déclaration des ministres des pays de l'OCDE réunis en Conseil en 2002, intitulée Pour un programme d'action commun de l'OCDE au service du développement⁶, la DCD, dans les travaux qu'elle mène en collaboration avec le Réseau de liaison sur la cohérence des politiques au service du développement. rendra compte de l'évolution de la dimension développement des politiques menées au sein de la zone OCDE et de leurs conséquences pour les pays en développement, et fera des propositions pour renforcer la cohérence des politiques au service du développement dans des domaines jugés prioritaires.

4. Conclusion

A méliorer l'efficacité de l'aide pour promouvoir un développement durable est un enjeu de taille pour le CAD dans l'optique des Objectifs du millénaire pour le développement. L'efficacité de l'aide est un vaste sujet qui recouvre de multiples questions horizontales que le

^{6.} Voir Communiqué de presse de la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres à l'adresse suivante : www.oecd.org [PAC/COM/NEWS(2002)58] et reproduit dans La Vue d'ensemble du Président.

CAD s'efforce de plus en plus de traiter dans le cadre de son programme de travail. Pour progresser dans cette voie, il faut exploiter les synergies qui peuvent exister entre les efforts menés par chacun des membres pour améliorer l'efficacité de ses programmes et l'action collective que soutient le Comité dans ce domaine.

Cette section introductive du Rapport a dressé un inventaire des questions liées à l'efficacité de l'aide. Les autres sections de la partie I du Rapport – Pour une gestion axée sur les résultats du développement et sur l'efficacité de l'aide et Pour l'harmonisation des pratiques des donneurs au service de l'efficacité d'acheminement de l'aide – présentent le programme d'action visant à améliorer l'efficacité de l'aide dans la perspective des deux réalisations importantes du Comité – le Forum des partenaires au développement du CAD, qui en 2002 a été centré principalement sur la question de l'efficacité de l'aide, d'une part, et le Rapport du

Groupe d'étude du CAD sur les pratiques des donneurs relatif à l'harmonisation des programmes d'aide des donneurs.

La partie II du Rapport s'intéresse plus en détail à la façon dont le processus d'examen par les pairs – au niveau de l'OCDE comme au niveau du CAD - et les efforts individuels et collectifs des membres du CAD peuvent améliorer l'efficacité de l'aide au service du développement, tandis que la partie III traite de quelques domaines précis où une utilisation efficace de l'aide est cruciale, en particulier dans les secteurs de la santé, et de l'eau/ assainissement. La section IV, Le CAD et ses travaux, présente en détail les programmes de travail des différents organes subsidiaires du CAD en 2001-2002, et l'annexe statistique donne des informations essentielles qui montrent comment l'aide consentie par les membres du CAD est utilisée et les secteurs dans lesquels elle pourrait l'être plus efficacement.

347

Glossaire des principaux termes et concepts

(Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter).

AIDE: Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ou une AIDE PUBLIQUE (AP).

AIDE LIÉE: DONS ou PRÊTS d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les prêts et crédits d'aide liée ainsi que les FINANCE-MENTS MIXTES sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables movennant un financement aux conditions du marché et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé. Pour plus de précisions, se reporter aux Rapports sur la coopération pour le développement 1987 (pp. 204-208) et 1992 (pp. 11-13).

AIDE NON LIÉE: Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays.

AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE: Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéfi-

ciaires. L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les crédits d'AIDE LIÉE et le FINAN-CEMENT MIXTE.

AIDE PUBLIQUE (AP): Apports qui répondraient aux critères d'inclusion dans l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, mais dont les bénéficiaires figurent à la partie II de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES).

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT: PRÊTS ou DONS accordés aux pays et territoires figurant dans la partie I de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (pays en développement):

- Par le secteur public.
- Dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie.
- A des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %).

Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir plus loin les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

AMORTISSEMENT: Remboursements du principal d'un PRÊT. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

APPORT ASSIMILABLE A UN DON: Transaction pour laquelle le pays donneur

conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son ENGAGEMENT l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

APPORTS NETS: Montant total des VER-SEMENTS effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les PRÊTS en cours, hors intérêts.

APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ: Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à LONG TERME détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire dons d'organisations non gouvernementales, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur l'APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit:

• Investissement direct : Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES). La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres movens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite sociétémère.

- Prêts bancaires internationaux: PRÊTS nets aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide, consentis par des banques dans les pays de l'OCDE. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).
- Emprunts obligataires : Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD.
- Autres apports privés : Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donneurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une ÉCHÉANCE supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- Crédits privés à l'exportation : voir CRÉDITS A L'EXPORTATION.
- Titres d'organismes multilatéraux : Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.
- Investissements bilatéraux de portefeuille et autres : Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES:

Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide (voir le tableau 1 de l'annexe statistique) sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS A L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à COURT ou à LONG TERME du secteur

privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ). Le total de ces ressources est mesuré net des paiements d'AMORTISSEMENT et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports bilatéraux sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports multilatéraux sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement (comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes multilatéraux à ces pays et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donneurs.

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP): Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide qui ne répondent pas aux critères de définition de l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPE-MENT ou de l'AIDE PUBLIQUE, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ inférieur à 25 %.

BILATÉRAL: Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

CAD (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPE-MENT): Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses membres.

CENTRES FINANCIERS OFFSHORE:

Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non résidents.

COOPÉRATION TECHNIQUE: Englobe a) les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et b) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

CRÉANCE: Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT; par extension, le prêt lui-même ou son encours.

CRÉDITS A L'EXPORTATION: PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

COURT TERME: S'entend des PRÊTS d'une durée inférieure ou égale à un an.

DIFFERÉ D'AMORTISSEMENT: voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

DONS: Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

ÉCHÉANCE: Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un PRÊT; par extension, durée de vie de ce prêt.

ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ: Cette notion rend compte des conditions financières d'un ENGAGEMENT: taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un PRÊT, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement domestique, c'est à dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 %; il est de 100 % pour un DON; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir l'équivalent don d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNA-LITÉ). (Note: la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement à des conditions non libérales, c'est-à-dire dans le cadre de leurs « guichets non libéraux ».)

ENGAGEMENT: Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les VERSEMENTS. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient

pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

FINANCEMENT MIXTE: Conjugaison d'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, sous forme de DONS ou de PRÊTS, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les crédits d'AIDE LIÉE.

FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOP-PEMENT (FPD) : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre *a*) l'APD bilatérale, *b*) les DONS et les PRÊTS au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et *c*) les AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC jugés contribuer au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'ÉLÉ-MENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

LISTE DU CAD : Voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES.

LONG TERME: Se dit des PRÊTS dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an.

NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ: Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBERALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un crédit d'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la

monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

NON DÉCAISSÉS: Montants engagés mais non encore dépensés. Voir aussi ENGAGEMENT. VERSEMENT.

ORGANISMES MULTILATÉRAUX : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations Unies et certains groupements régionaux (certains organismes de la Commission européenne ou certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un membre du CAD à un organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fond avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des dépôts, c'est-àdire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des encaissements c'est-à-dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES :

La liste des bénéficiaires de l'aide, établie par le CAD, et utilisée pour les statistiques dans cet ouvrage, est reprise à la fin du volume. On trouvera plus loin, dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure », des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Depuis

le 1^{er} janvier 2000, la partie I de la liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires):

- PMA: Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations Unies. Sont classés dans ce groupe, les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la liste du CAD.
- Autres PFR: Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le PNB par habitant était inférieur ou égal à 760 dollars en 1998 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- PRITI: Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le PNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 761 et 3 030 dollars en 1998. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.
- **PRITS**: Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le PNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 3 031 et 9 360 dollars en 1998.
- PRÉ: Pays à revenu élevé. Ce sont les pays en développement dont le PNB par habitant (sur la base de l'Atlas) était supérieur à 9 360 dollars en 1998.

La partie II de la liste comprend les « Pays en transition ». Elle inclut i) les pays les plus avancés d'Europe centrale et orientale et les plus avancés des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique ; et ii) les pays en développement les plus avancés. Voir aussi AIDE PUBLIQUE.

PRÊTS: Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée

de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

RÉAMENAGEMENT (ou **RESTRUCTURA-TION**) **DE LA DETTE**: Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une **remise de la dette** (extinction du PRÊT) ou d'un **rééchelonnement** passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement soit par l'octroi d'un nouveau prêt de **refinancement**. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure », ci-après.

TRANSFERTS NETS: Dans les statistiques du CAD, les APPORTS NETS déduction faite des paiements d'intérêts.

VERSEMENT: Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans

le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés *bruts* (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou *nets* (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

VOLUME (termes réels): Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des EU. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulant les facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le Rapport (tableau 36).

Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'APD et de la portée du PNB/RNB

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donneurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de facon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays, chiffre (184 millions de dollars) qui

représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le nouveau Système de comptabilité nationale (SCN) préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB des donneurs. A titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important - entre 2 et 4 %. A présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

Pays bénéficiaires pris en compte

Depuis 1990, les pays et groupes de pays suivants ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : les communautés noires d'Afrique du Sud (1991, maintenant désignées par le simple libellé Afrique du Sud) ; le Kazakhstan,

^{*} S. Scott, « Some Aspects of the 1988/1989 Aid Budget », in Quarterly Aid Round-up, n° 6, AIDAB, Canberra, 1989, pp. 11-18.

la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan (1992); l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan (1993); les zones sous administration palestinienne (1994), le Moldova (1997). L'Érythrée, qui faisait anciennement partie de l'Éthiopie, est considérée comme un pays distinct depuis 1993. Pour leur part, les Territoires des îles du Pacifique anciennement sous tutelle des États-Unis, ont été remplacés au fil du temps par leurs États successeurs, à savoir les États fédérés de Micronésie et les îles Marshall (1992) et les îles Mariannes du Nord et Palaos (1994).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD: Portugal (1991); Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint-Pierre et Miquelon (1992); Grèce (1994).

Depuis 1993, plusieurs PECO/NEI en transition sont inclus dans la partie II de la nouvelle liste des bénéficiaires de l'aide (cette liste est reproduite à la fin du présent ouvrage). L'aide consentie aux pays de la partie II est comptabilisée dans « l'aide publique » et non dans l'APD. Pour éviter des chevauchements, la partie II de la nouvelle liste ne comprend pas les PECO/NEI classés dans les bénéficiaires de l'APD.

A compter de 1996, les pays à revenu élevé suivants ont été reclassés de la partie I à la partie II de la liste : Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweit, Qatar et Singapour. A partir de 1997, sept autres pays à revenu élevé ont été transférés dans la partie II, à savoir : Bermudes, îles Caïmans, Chypre, îles Falkland, Hong-Kong (Chine), Israël et Taipei chinois. Depuis le 1^{er} janvier 2000, les pays et territoires suivants ont été transférés à la partie II : Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie

française, îles Vierges (RU). En 2001, le Sénégal a été transféré dans le groupe des PMA et les îles Mariannes du Nord ont été rétirées de la liste.

Les chiffres de l'aide totale aux pays de la partie I (APD) et aux pays de la partie II (AP) renvoient à la liste des bénéficiaires pour l'année correspondante. Lorsqu'un pays est ajouté ou supprimé d'un groupe de revenu de la partie I, les totaux relatifs aux groupes affectés sont ajustés rétroactivement afin de rendre aussi bonne que possible la comparabilité dans le temps sur la base de la liste en vigueur.

Pays donneurs

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992 et la Grèce en 1999. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/PNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au PNB, que ceux des donneurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de l'annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement

accordées à des fins militaires peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des crédits à l'exportation) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Année ultilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD pour les apports en 2001

Partie I : Pays et territoires en développement (Aide publique au développement)				Partie II : Pays et territoires en transition (Aide publique)			
РМА	PFR (PNB par habitant <\$760 en 1998)	PR (PNB par habitant \$		PRITS (PNB par habitant \$3 031-\$9 360 en 1998)	PRE (PNB par habitant >\$ 9 360 en 1998) ¹	PECO et NEI	Pays et territoires en développement plus avancés
Afghanistan Angola Bangladesh Bénin Bhoutan Burkina Faso Burundi Cambodge Cap-Vert Centrafricaine, Rép. Comores Congo, Rép. dém. Djibouti Érythrée Éthiopie Gambie Guinée Guinée-Bissau Guinée équatoriale Haïti Kiribati Laos Lesotho Liberia Madagascar Malawi Maldives Mali Mauritanie Mozambique Myanmar Népal Niger Ouganda Rwanda Salomon, îles Samoa São Tomé et Principe Sénégal Sierra Leone Somalie Soudan Tanzanie Tchad Togo Tuvalu Vanuatu Vanuatu Vanuatu Vanuatu Vemen Zambie	* Arménie * Azerbaïdjan Cameroun Chine Congo, Rép. Corée, Rép. dém. Côte d'Ivoire Ghana Honduras Inde Indonésie Kenya * Kirghize, Rép. * Moldova Mongolie Nicaragua Nigeria Pakistan * Tadjikistan Timor oriental * Turkménistan Viêt-nam Zimbabwe	Afrique du Sud * Albanie Algérie Belize Bolivie Bosnie- Herzégovine Colombie Costa Rica Cuba Dominicaine, Rép. Dominique Égypte El Salvador Équateur Fidji * Géorgie Guatemala Guyana Irak Iran Jamaïque Jordanie * Kazakhstan Macédoine (ex-Rép. yougoslave) Maroc Marshall, îles Micronésie, États fédérés Namibie Niue	* Ouzbékistan Papouasie- NIIe-Guinée Paraguay Pérou Philippines Sri Lanka St-Vincent et Grenadines Suriname Swaziland Syrie Thaïlande • Tokelau Tonga Tunisie • Wallis et Futuna Yougoslavie, Rép. fédérale Zones sous administration palestinienne	Botswana Brésil Chili Cook, îles Croatie Gabon Grenade Liban Malaisie Maurice • Mayotte Mexique Nauru Palaos, îles Panama • Ste-Hélène Ste-Lucie Trinité et Tobago Turquie Uruguay Venezuela Seuil d'accession aux prêts de la Banque mondiale (\$5 280 en 1998) • Anguilla Antigua et Barbuda Arabie Saoudite Argentine Bahreïn Barbade • Montserrat Oman Seychelles St-Kitts et Nevis • Turks et Caïques, îles	Malte¹ Slovénie¹	* Bélarus * Bulgarie * Estonie * Hongrie * Lettonie * Lituanie * Pologne * Rép. * Ichèque * Roumanie * Russie * Ukraine	Antilles néerlandaises Aruba Bahamas Bermudes Brunei Caïmans, îles Chypre Corée Emirats arabes unis Falkland, îles Gibraltar Hong-Kong, Chine Israël Koweït Libye Macao Nouvelle- Calédonie Polynésie française Qatar Singapour Taipei chinois Vierges, îles (RU)

- * Pays d'Europe centrale et orientale et Nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).
- Territoires.
- $1. \ \ Ces\ pays\ et\ territoires\ seront\ reclassés\ parmi\ les\ pays\ les\ plus\ avancés\ le\ 1^{er}\ janvier\ 2003.$

En juillet 2002, les **pays pauvres très endettés (PPTE)** sont : Angola, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép.), Congo (Rép. dém.), Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Kenya, Laos, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé et Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Viêt-nam et Zambie.

Liste des abréviations l

AASP AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC
ACI APPEL A LA CONCURRENCE INTERNATIONALE
ACP PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE

ADPIC ASPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT

AU COMMERCE

AERA² INITIATIVE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT ACCÉLÉRÉS EN ASIE

ANASE ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST

APD AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

ASS AFRIQUE SUBSAHARIENNE

ATRC ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

DANS LE DOMAINE DU COMMERCE

BASD BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT BASD BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

BERD BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

BID BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

BIRD BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

BMD BANQUES MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT BRI BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX

CAD COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

CCA² BILAN COMMUN DE PAYS

CCE COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

CCI CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

CCNUCC CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CDE² DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DANS LE DOMAINE

DE L'ENVIRONNEMENT

CDI CADRE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ

CE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

CEDAW² CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION

CONTRE LES FEMMES

CEI COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS
CFA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE AFRICAINE

CI CADRE INTÉGRÉ POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE DANS LES

PAYS LES MOINS AVANCÉS

CIPD CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU CAIRE SUR LA POPULATION

ET LE DÉVELOPPEMENT (1994)

CNUCED CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

CNUED CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT

ET LE DÉVELOPPEMENT, RIO DE JANEIRO, 1992

CSLP CADRE STRATÉGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

CT COOPÉRATION TECHNIQUE

DCD DIRECTION DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

DTS DROIT DE TIRAGE SPÉCIAL

ECDPM² CENTRE EUROPÉEN DE GESTION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

ECHO² OFFICE HUMANITAIRE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

EPIN² CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET INSTITUTIONS DES PAYS

EPP ÉVALUATION DE PROGRAMME PAR PAYS

EPT ÉDUCATION POUR TOUS

FAFD FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT
FASD FONDS ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT
FAS FACILITÉ D'AJUSTEMENT STRUCTUREL
FED FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

FIDA FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

FMI FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

FNUAP FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT

FRPC FACILITÉ POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LA CROISSANCE

FSAP² PROGRAMME D'ÉVALUATION DU SECTEUR FINANCIER (FMI/Banque mondiale)

GÉANT GROUPE D'EXPERTS SUR L'ACCÈS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

GII GROUPE INFORMEL INTERSECRÉTARIATS

HCR HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

ICDF² FONDS INTERNATIONAL DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT

IDA² ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT INTEGRATED DEVELOPMENT ACTIVITY INFORMATION

IDE INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER IPH INDICATEUR DE LA PAUVRETÉ HUMAINE

JBIC² BANQUE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE PROGRAMME INTÉGRÉ CONJOINT D'ASSISTANCE TECHNIQUE

KfW² BANQUE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (Allemagne)

NEI NOUVEAUX ÉTATS INDÉPENDANTS (de l'ex-Union soviétique)
NEPAD² NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

MICs MESURES CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS LIÉS AU COMMERCE

OCDE ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

OID OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT
OIT ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
OMC ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

OMD OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

OMS ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
ONG ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
OSC ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

PAM PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

PDGG² DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF ET LA BONNE GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES

PECO PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

PED PAYS EN DÉVELOPPEMENT
PFR PAYS A FAIBLE REVENU
PMA PAYS LES MOINS AVANCÉS

PNUD PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
PNUE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

PPTE PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (voir liste des bénéficiaires)

PRE PAYS A REVENU ÉLEVÉ

PRITI PAYS A REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE INFÉRIEURE PRITS PAYS A REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE SUPÉRIEURE

PSA PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR L'AFRIQUE (auparavant, Programme spécial

d'assistance à l'Afrique)

RBM² GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

RNB REVENU NATIONAL BRUT

S-21 STRATÉGIE POUR LE XXI^e SIÈCLE

SGP SYSTÈME GÉNÉRALISÉ DE PRÉFÉRENCES
SCN SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE

SNDD STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

SNPC SYSTÈME DE NOTIFICATION DES PAYS CRÉANCIERS

SSB SERVICES SOCIAUX DE BASE SWAps² APPROCHES SECTORIELLES

TIC TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

UE UNION EUROPÉENNE

UNDAF² PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT UNESCO² ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION. LA SCIENCE

ET LA CULTURE

UNICEF² FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

WID² PARTICIPATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT

WSSD² SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (Copenhague, 1995)

SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (Johannesburg, 2002)

^{1.} Cette liste n'est pas exhaustive. Elle fournit les abréviations les plus courantes rélatives à la coopération pour le développement, y compris celles utilisées dans le présent rapport. Les sigles concernant les ministères et organismes d'aide sont fournis dans la section IV.

^{2.} Sigle dans la langue d'origine.

	Préface du Secrétaire général de l'OCDE	3
	Avant-propos du Président du CAD	5
	Vue d'ensemble du Président du CAD	11
	Partie I L'efficacité de l'aide	
1	Plan d'action pour améliorer l'efficacité de l'aide 1. Introduction 2. Travaux menés actuellement par le CAD et la DCD sur l'efficacité de l'aide 3. Orientations des travaux futurs 4. Conclusion	29 29 30 32 36
	Pour une gestion axée sur les résultats du développement et sur l'efficacité de l'aide 1. Introduction	39 39 40 41 48 52 56
	Pour l'harmonisation des pratiques des donneurs au service de l'efficacité d'acheminement de l'aide	59 59 60 63
	Partie II Les efforts des donneurs	
	L'examen par les pairs : un instrument de coopération et de changement 1. Une méthode de travail de l'OCDE	
	Point sur les efforts et politiques des donneurs 1. Évolution de l'APD en 2001 2. Perspectives d'évolution de l'APD après Monterrey 3. Déliement de l'APD aux pays les moins avancés 4. Notes relatives aux différents membres du CAD Allemagne Australie Autriche Belgique Canada Communauté européenne Danemark Espagne États-Unis Finlande France	93 96 97

	Luxembourg	125
	Norvège	
	Nouvelle-Zélande	
	Pays-Bas	
	Portugal	
	Royaume-Uni	
	Suède	
	Suisse	132
	5. Notes sur les programmes d'aide des pays de l'OCDE	100
	non membres du CAD	
	Corée	
	Islande	134
	Mexique	134
	Pologne	135
	République slovaque	136
	République tchèque	136
	Turquie	
	Madula anésial. Las Objectifs du millénaire nour la dévalannement.	
	Module spécial : Les Objectifs du millénaire pour le développement :	100
	progrès accomplis au cours des années 1990	139
	Partie III	
	Pour une mondialisation sans exclus	
T 7 7	Concrétisation du programme de Doha dans le domaine du renforcement	
	des capacités commerciales	
V 4	1. Introduction	
	2. La base de données sur le renforcement des capacités commerciales	157
	3. Atelier régional sur le « Renforcement des capacités commerciales	
	dans le contexte africain »	158
T 777	Œuvrer pour le développement dans des situations de partenariat difficile	171
	1. Introduction	
7 4 4	2. Atelier conjoint CAD/Banque mondiale/CE/PNUD sur le thème « Œuvrer	
	pour le développement dans des situations de partenariat difficile »,	
	28-29 octobre 2002	171
	3. Réunion d'experts du CAD sur le thème « Reconstruction et reprise	
	en Afghanistan : imaginer l'avenir », 2 et 3 mai 2002	179
7777	Investir dans la santé pour faire reculer la pauvreté	185
	1. Quelques informations concernant l'Ouvrage de référence	
	du CAD sur la pauvreté et la santé	185
	2. Introduction	
	3. Pauvreté et santé	
	Actions indispensables pour promouvoir une approche	101
	de la santé favorable aux pauvres	188
	5. Définition et application d'une approche de la santé favorable	100
		191
	aux pauvres	
	6. Tenir compte du contexte prévalant dans le pays partenaire	190
	7. Mobiliser des ressources au service de l'amélioration	105
	de la santé des pauvres	197
	8. Améliorer l'efficacité avec laquelle la coopération	
	pour le développement concourt à la réalisation des objectifs	200
	d'amélioration de la santé des pauvres	200



dans les pays en	services de distribution d'eau et d'assainissement développement teur de la distribution d'eau et de l'assainissement :	203 203
3. Fournir des s	iqueervices d'approvisionnement en eau	204
	sement dans les villes en expansion rapide	211
	ressources en eau et égalité entre hommes	
et femmes		216
	Partie IV	
	Le CAD et ses travaux	
	aide au développement (CAD)	
	ADentielles	
	composition du CAD et de ses organes subsidiaires en 2002	
Structure et c	composition du CAD et de ses organes subsidiaires en 2002	220
2. La Direction	de la Coopération pour le développement (DCD)	238
	la Direction de la coopération	
	loppement en 2002	240
Personnel de	e la Direction de la coopération pour le développement	241
Themes et al	ias du site Web CAD/DC	244
Annexe statistiq	ue	245
Notes techniques (y compris le et Liste des l	s principaux termes, définitions, abréviations pénéficiaires de l'aide établie par le CAD)	347
Tableaux		
Tableau III-1.	Les facteurs de contrainte selon le classement donné	4 1
Tableau III-2.	par les personnes interrogées Mesures proposées pour améliorer la gestion de l'aide	61 62
Tableau IV-1.	Vue d'ensemble du processus des examens de l'aide	88
Tableau V-1.	Apports nets d'aide publique au développement	00
	consentis par les membres du CAD en 2000 et 2001	94
Tableau VIII-1.	Aide publique au développement (APD) en faveur	
	de la santé, 1996-2001 : niveau annuel moyen des	
- 11 W.	engagements et part dans l'aide ventilée par secteur	198
Tableau IX-1.	Aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement par donneur	207
	et de l'assamssement par donneur	201
Graphiques		
Graphique V-1.	APD nette des membres du CAD en 2001	95
Graphique IX-1.	Aide au secteur de la distribution d'eau et de	
	l'assainissement, engagements 1973-2001 :	20
O 1: IV 2	moyenne mobile sur cinq ans	206
Graphique IX-2.	L'aide dans le domaine de la distribution d'eau	200
Graphique IX-3.	et de l'assainissement par sous-secteur, 1997-2001 Répartition géographique de l'aide au secteur	208
Grapinque is 3.	de la distribution d'eau et de l'assainissement,	
	engagements 1996-2001	209
Graphique IX-4.	L'aide au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement	t
	par bénéficiaire – Vue d'ensemble de la répartition au regard	210

Encadrés		
Encadré II-1.	La gestion axée sur les résultats au Canada, aux États-Unis	
	et au Royaume-Uni	45
Encadré II-2.	L'orientation vers les résultats à la Banque mondiale	47
Encadré II-3.	Réforme du secteur public en Tanzanie	49
Encadré II-4.	PARIS21	55
Encadré III-1.	Principes directeurs d'une aide au développement	
	mieux coordonnée	65
Encadré III-2.	Un exemple de partenariat entre les donneurs et les	
	gouvernements partenaires : le cas de l'Ouganda	67
Encadré III-3.	Le programme conjoint de soutien macro-financier	
	au Mozambique	68
Encadré III-4.	Exemples de collaboration entre les donneurs en Inde	
	et au Viêt-nam	71
Encadré III-5.	L'adoption de procédures communes : cas du Cambodge	
	et du Viêt-nam	72
Encadré III-6.	Examiner les facteurs faisant obstacle à l'adoption	
	de méthodes de travail plus souples	74
Encadré V-1.	Enquête auprès des utilisateurs des examens de l'aide	99
Encadré V-2.	Examen de l'aide du Canada par le CAD, 15 novembre 2002	108
Encadré V-3.	Examen de l'aide de la Communauté européenne	
	par le CAD, 6 juin 2002	110
Encadré V-4.	Examen de l'aide de l'Espagne par le CAD, 9 avril 2002	113
Encadré V-5.	Examen de l'aide des États-Unis par le CAD,	
	22 octobre 2002	115
Encadré V-6.	Examen de l'aide de la Grèce par le CAD, 12 mars 2002	120
Encadré VI-1.	Instantané sur l'assistance technique et le renforcement des	
	capacités dans le domaine du commerce (AT/RCDC) en 2001	159
Encadré VI-2.	Renforcement des capacités commerciales	
	dans le contexte africain	164
Encadré VII-1.	Approches à suivre dans des situations	
	de partenariat difficile	173
Encadré IX-1.	Réformer les services des eaux : principales	
	priorités du point de vue institutionnel	212
Encadré IX-2.	Faciliter l'accès des pauvres à des services	
	d'approvisionnement en eau et d'assainissement	
	d'un prix abordable	215
Encadré IX-3.	Mettre en place des systèmes de distribution d'eau	
	et d'assainissement de qualité et viables : pourquoi	
	l'égalité entre femmes et hommes est importante	217
Encadré IX-4.	La participation des femmes au Projet pour	
	l'approvisionnement en eau potable	
	et l'assainissement en milieu rural réalisé à Lombok	219



Extrait de :

Development Co-operation Report 2002Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/dcr-2002-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2003), « Plan d'action pour améliorer l'efficacité de l'aide », dans *Development Co-operation Report 2002 : Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/dcr-2002-3-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

